

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne reconnaît-il pas que ce crédit en particulier fait partie de la vaste question des relations fédérales provinciales entre le gouvernement fédéral et la province de Québec?

L'hon. M. Fleming: Aux fins de discuter ce poste, monsieur le président.

M. Batten: Monsieur le président, puis-je demander au ministre s'il nous donnerait le détail des \$190,000, indiquant le montant reçu par chaque province qui bénéficie de cette subvention à l'heure actuelle?

L'hon. M. Fleming: Je vais donner à mon honorable ami les totaux qui forment les crédits principaux supplémentaires:

Inventaires forestiers	
Colombie-Britannique	\$454,696.
Alberta	104,411.
Saskatchewan	16,987.
Manitoba	32,378.
Ontario	195,350.
Nouveau-Brunswick	10,500.
Nouvelle-Écosse	25,623.

Reboisement	
Colombie-Britannique	\$ 26,000.
Saskatchewan	2,875.
Manitoba	15,000.
Ontario	185,550.
Nouvelle-Écosse	4,190.
Île du Prince-Édouard	16,310.

M. Fisher: Monsieur le président, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question d'ordre plutôt technique relativement à ce crédit. Il est présentement question de modifier la base des règlements concernant les incendies de forêt en Ontario et d'enlever aux compagnies de pâte et de papier qui ont certains baux une partie de cette responsabilité. Est-ce que cela aura quelque effet sur les accords que les provinces ont conclus avec le gouvernement fédéral, pour ce qui est des subventions pour la protection des forêts contre les incendies?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, j'estime qu'il conviendrait mieux de poser cette question soit au stade de l'étude en comité permanent, soit lorsque la Chambre sera saisie de mes crédits. J'aimerais que mes fonctionnaires soient ici lorsque j'y répondrai. Je sais qu'il y a un rapport, mais il serait trop long d'obtenir une réponse en ce moment.

M. McIlraith: Monsieur le président, en réponse à une question que j'ai posée il y a quelques instants, le ministre des Finances a énuméré cinq provinces et, en réponse à une question subséquente, il en a énumérées sept. Les deux réponses ne semblent pas cadrer.

L'hon. M. Fleming: Au contraire, monsieur le président. L'honorable député n'était pas à son pupitre quand j'ai parlé de cela.

M. McIlraith: Je regrette, mais j'y étais.

L'hon. M. Fleming: J'ai déjà expliqué la nature de ces deux programmes. Il y a deux programmes en cause ici. Quand j'ai parlé de cela un peu plus tôt, j'ai signalé qu'il y a deux provinces qui ne participent ni à l'un ni à l'autre des programmes, soit Québec et Terre-Neuve. J'ai signalé qu'il y a trois provinces qui ne participent qu'à un seul programme. L'Alberta participe au programme des inventaires forestiers, mais non à celui du reboisement. Le Nouveau-Brunswick participe au programme des inventaires forestiers, mais non à celui du reboisement. L'île du Prince-Édouard participe au programme du reboisement et non à celui des inventaires. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a cinq provinces qui participent aux deux programmes et qu'il y en a cinq qui ne participent pas à l'un ou l'autre des programmes, ou ni à l'un ni à l'autre.

M. McIlraith: Autrement dit, le ministre explique maintenant que la réponse qu'il a donnée précédemment à ma question n'était pas conforme aux faits.

L'hon. M. Fleming: Pas du tout.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à la mise aux voix?

Des voix: D'accord.

(Le crédit est adopté par 67 voix contre aucune.)

CONSEIL PRIVÉ

Crédit spécial—

768. Dépenses relatives à la visite au Canada en 1959 de Sa Majesté la reine et de Son Altesse royale, le prince Philippe, duc d'Édimbourg, y compris l'autorisation, nonobstant la loi sur le service civil ou toute autre loi, mais sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de nommer et de rémunérer les personnes devant être employées temporairement à cet égard, \$33,000.

M. Regier: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous donner le détail des dépenses préliminaires qui se sont élevées à ce montant qu'il nous demande de voter? Si je comprends bien, la visite royale doit avoir lieu dans plusieurs mois d'ici. Le ministre pourrait-il expliquer au comité quel genre de drapeau sera arboré lorsque Sa Majesté, en tant que reine du Canada, sera à bord du yacht sur un fleuve canadien?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, la réponse à la première question est que les dépenses jusqu'au 31 mars 1959 comprennent des soldes et allocations au personnel de l'armée, des salaires, des services professionnels et spéciaux, des frais de déplacement,